

tendant à établir le but et l'intention de ce projet de loi, sont consignées à la page 1373 du compte rendu.

La mesure dont je propose maintenant la 1re lecture est la même que celle que j'ai présentée l'an dernier, sauf quelques changements dans la rédaction et l'addition d'une définition du mot "domicile". Dans la première version, la définition du mot "domicile" était empruntée à la loi de l'immigration.

Une nouvelle disposition du bill que je présente à la Chambre permet aux membres des services armés de devenir citoyens à la condition préalable d'avoir séjourné un an seulement au pays. Ainsi donc, à toutes fins pratiques, aux termes de la présente mesure, il suffira à l'ancien combattant qui répond aux autres exigences de présenter sa demande pour voir celle-ci presque automatiquement acceptée; il ne sera pas soumis aux prescriptions touchant la résidence.

Je l'ai déjà souligné en cette Chambre, nous tentons actuellement de présenter une nouvelle définition de la citoyenneté et de faire ainsi disparaître l'ambiguïté qui résulte des lois des ressortissants du Canada, de l'immigration et de la naturalisation. L'objet de la présente mesure est donc double. Il vise tout d'abord à fournir une définition simple et claire de la citoyenneté, de façon à remédier à la confusion qui résulte des lois en vigueur et, en second lieu, à assurer à tous nos concitoyens une communauté de statut qui raffermira entre eux les liens de Canadiens.

M. CHURCH: Voilà une fameuse mesure que vient nous présenter un ministre de l'Ontario, en un moment où nous manquons de maisons et de charbon. Elle conduira à la désunion.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE LOGEMENT

PROGRAMME À L'INTENTION DES EX-MILITAIRES DE REGINA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. O. PROBE (Regina): Monsieur l'Orateur, avant que nous abordions l'ordre du jour, j'aimerais poser au ministre de la Reconstruction une question dont je lui ai donné une couple d'heures d'avis. Veut-il dire à la Chambre si la Wartime Housing Limited compte pousser son programme de logements temporaires à l'intention des anciens combattants de Regina au delà des 300 habitations dont elle a annoncé l'an dernier la construction? Le cas échéant, combien construira-t-on de logements à Regina en 1946?

L'hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction): Dès que j'eus pris connaissance de l'avis de question j'ai communiqué avec Wartime Housing qui n'avait reçu aucune communication de la ville de Regina depuis août dernier. Si la ville fait parvenir par les voies ordinaires une demande au ministère, nous nous ferons un plaisir, de concert avec la Wartime Housing, d'en étudier le contenu.

MATIÈRES GRASSES

CAMPAGNE D'ÉCONOMIE DES MATIÈRES GRASSES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Je demanderai au ministre des Finances si le Gouvernement a l'intention d'inaugurer une campagne d'économie des matières grasses, comme on l'a fait aux Etats-Unis, afin de venir en aide au Royaume-Uni, où il existe une rareté sérieuse de ces substances?

Le très hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Cette question devrait être adressée au ministre de l'Agriculture qui est chargé d'organiser cette campagne.

L'hon. M. BRUCE: Je croyais qu'elle intéressait la division dont M. Donald Gordon a la direction.

Le très hon. M. ILSLEY: Non.

L'hon. M. BRUCE: Le ministre signalera-t-il ma question à son collègue de l'Agriculture?

Le très hon. M. ILSLEY: Oui.

LE BLÉ

RÉPARTITION DES PAIEMENTS POUR LIVRAISONS—IMPÔT SUR LE REVENU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. E. WRIGHT (Melfort): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce (M. MacKinnon) relativement à sa déclaration d'hier, où il demandait de plus fortes livraisons de blé par les cultivateurs de l'Ouest canadien. Le ministre songera-t-il à leur permettre de répartir l'impôt sur le revenu provenant de telles livraisons, sur les années où la récolte pourrait manquer? Puisque le ministre n'est pas à son siège, ma question pourra lui servir d'avis et, j'attendrai une réponse demain.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mercredi 20 mars, sur la motion de M. Fernand Viau, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur géné-